



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/51/2  
11 août 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

Cinquante et unième session

Genève, 4-15 octobre 2004

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT SUR L'ASSISTANCE DE LA CNUCED  
AU PEUPLE PALESTINIEN\***

**Établi par le secrétariat de la CNUCED**

**Résumé**

Le présent rapport marque le vingtième anniversaire du programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, programme qui s'est adapté aux besoins des Palestiniens en matière de développement et à l'évolution de la situation régionale, en particulier à la mise en place de l'Autorité palestinienne et au lancement d'un programme international d'assistance au peuple palestinien. La CNUCED tire un enseignement durable de sa connaissance intime et prolongée d'une question aussi complexe: même si les mesures à prendre face aux problèmes urgents de politique économique peuvent être retardées en raison des événements sur le terrain, ces problèmes ne se résoudront pas d'eux-mêmes. Sans une action volontaire et constante aboutissant à des mesures concrètes, les obstacles persistants au développement économique assombriront les perspectives de reprise économique et encore plus de développement durable.

L'effondrement de l'économie palestinienne enregistré pendant la période 2000-2002 a été stoppé. Les taux de croissance positifs de l'année dernière témoignent de la pérennité de l'économie palestinienne et de sa capacité de se régénérer. Toutefois, cette croissance ne sera peut-être pas durable si l'on ne va pas vers la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien et l'adoption de mesures concrètes aboutissant à la mise en place de deux États. L'assistance de la CNUCED au peuple palestinien peut être des plus efficaces lorsqu'elle contribue à créer des synergies entre les activités de secours, de relèvement et de développement. Il est tout aussi nécessaire que l'Autorité palestinienne et l'assistance internationale prennent en compte ce lien dynamique dans les politiques, stratégies et programmes.

---

\* La présentation tardive du présent document est due à la charge de travail du secrétariat à la suite de la onzième session de la Conférence.

Depuis les débuts de la coopération technique avec l'Autorité palestinienne en 1995, les travaux de recherche et les activités opérationnelles de la CNUCED se sont étendus à de nouveaux domaines de compétence, et ont abouti à des succès tangibles même lorsque la situation était difficile sur le terrain. Bien que des progrès aient été accomplis en matière de mobilisation des ressources depuis 2003, la CNUCED a aussi connu des revers notables. Comme le préconise le Consensus de São Paulo, des ressources suffisantes sont nécessaires pour aider le secrétariat à s'acquitter pleinement de son mandat. Afin de tirer parti de la longue expérience du secrétariat, il est désormais indispensable que des ressources plus prévisibles soient affectées aux activités que celui-ci mène dans le domaine considéré.

Les appellations employées dans le présent rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                               | <i>Page</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Introduction .....                                                                                                                            | 5           |
| DE BELGRADE À SÃO PAULO: 20 ANS D'ASSISTANCE DE LA CNUCED<br>AU PEUPLE PALESTINIEN .....                                                      | 5 – 6       |
| Chapitre I .....                                                                                                                              | 7           |
| L'ÉCONOMIE PALESTINIENNE: DE L'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT .....                                                                              | 7           |
| A. Résultats globaux: stabilisation à un faible niveau dans le cadre de<br>déséquilibres persistants .....                                    | 7 – 12      |
| B. Rapprocher les secours d'urgence de l'aide au développement: un cadre<br>directif pour une reprise durable .....                           | 12          |
| 1. L'aide aux donateurs .....                                                                                                                 | 12 – 13     |
| 2. La contribution des secours au développement: la théorie .....                                                                             | 13 – 14     |
| 3. La contribution des secours au développement: la pratique .....                                                                            | 14 – 15     |
| 4. L'intégration des priorités économiques et sociales et des politiques<br>commerciales .....                                                | 15 – 16     |
| 5. Le capital social .....                                                                                                                    | 16 – 17     |
| Chapitre II .....                                                                                                                             | 18          |
| ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN .....                                                                                           | 18          |
| A. Cadre d'action et objectifs .....                                                                                                          | 18          |
| B. Activités opérationnelles en 2003-2004 .....                                                                                               | 19          |
| 1. Stratégies de développement et politiques commerciales .....                                                                               | 19          |
| 2. Facilitation du commerce et logistique .....                                                                                               | 19          |
| 3. Réforme et modernisation des finances publiques .....                                                                                      | 19          |
| 4. Entreprises, investissement et politique de la concurrence .....                                                                           | 19 – 20     |
| C. La CNUCED face à la crise économique palestinienne: continuer de mettre<br>l'accent sur les priorités de développement jusqu'en 2006 ..... | 20          |
| 1. Stratégies de développement et politiques commerciales .....                                                                               | 21 – 22     |
| 2. Facilitation du commerce et logistique .....                                                                                               | 22 – 23     |
| 3. Réforme et modernisation des finances publiques .....                                                                                      | 23          |
| 4. Entreprises, investissement et politique de la concurrence .....                                                                           | 23 – 24     |
| D. Mobilisation de ressources, coordination et harmonisation .....                                                                            | 24          |
| E. Conclusions: Suffisamment de ressources pour intensifier l'assistance .....                                                                | 24 – 25     |

**TABLE DES MATIÈRES** (*suite*)

|                                                                                                                   | <i>Page</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Tableaux</b>                                                                                                   |             |
| Tableau 1. Économie palestinienne (Cisjordanie et bande de Gaza): Indicateurs clefs<br>pour certaines années..... | 8           |
| Tableau 2. Évolution structurelle de l'économie palestinienne: 1995-2003 .....                                    | 11          |
| Notes.....                                                                                                        | 26          |

## Introduction

### DE BELGRADE À SÃO PAULO: 20 ANS D'ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

1. En 1983, à sa sixième session, la Conférence a adopté la résolution 146 (VI), par laquelle elle créait au sein du secrétariat un groupe économique spécial chargé de surveiller et d'examiner les politiques des autorités israéliennes qui entravaient le développement économique du territoire palestinien occupé<sup>1</sup>. Au cours des 20 dernières années, le programme de travail du secrétariat s'est adapté aux besoins des Palestiniens en matière de développement et à l'évolution de la situation régionale, en particulier à la mise en place de l'Autorité palestinienne et au lancement d'un programme international d'assistance au peuple palestinien. Si l'assistance internationale a visé avant tout à répondre à la situation d'urgence humanitaire dans le territoire occupé, un nouvel impératif a commencé à orienter les efforts déployés par l'Autorité palestinienne et les donateurs, à savoir: la perspective de la création d'un État de Palestine indépendant, démocratique et viable, telle qu'envisagée dans la résolution 1392 (2002) du Conseil de sécurité de l'ONU et dans «la Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États» de la communauté internationale. Le mandat de la CNUCED dans ce domaine a ainsi été confirmé en tenant compte de ces nouvelles perspectives, comme en témoignent le Plan d'action de Bangkok et le Consensus de São Paulo adopté à la onzième session de la Conférence en juin 2004. Au paragraphe 35 de ce dernier document, il est dit que l'assistance que le secrétariat de la CNUCED apporte au peuple palestinien dans le domaine du renforcement des capacités et de la politique commerciale, de la facilitation du commerce, de la gestion financière, de la formulation de stratégies de développement, du développement des entreprises et de l'investissement était appréciée et devrait être renforcée au moyen de ressources suffisantes.

2. Ces mandats, approuvés périodiquement par le Conseil du commerce et du développement, ont guidé le programme de travail du secrétariat dans le cadre d'un partenariat pour le développement noué avec les bénéficiaires de la coopération technique en Palestine et au sein de l'Autorité palestinienne, et étroitement associé aux efforts déployés par les autres organismes internationaux et aux préoccupations de la communauté des donateurs. Mais surtout, la CNUCED a constamment abordé cette question du point de vue des conditions préalables au développement et de l'interdépendance du commerce et du financement. Même si les travaux de recherche de la CNUCED n'ont pas toujours abouti à des conclusions que pouvaient partager toutes les parties, son programme d'assistance technique est resté axé, depuis le début, sur des domaines clairement liés aux objectifs palestiniens de développement, même lors des crises économiques et humanitaires qui ont secoué le territoire occupé depuis 2000. Avec le recul et malgré le marasme économique persistant, les contributions opérationnelles et techniques de la CNUCED sont aujourd'hui plus pertinentes que jamais.

3. L'analyse que la CNUCED a réalisée de l'économie palestinienne pendant l'occupation israélienne jusqu'en 1994 a révélé des facteurs sous-jacents persistants d'ordre structurel et politique, qui ont entravé la croissance et les perspectives de développement. Au cours des dernières années, des éléments clefs des conclusions des travaux de la CNUCED sur cette période ont été intégrés dans les principaux documents directifs, débats publics et travaux de recherche consacrés à ce thème. En effet, les évaluations internationales récentes des résultats économiques palestiniens accordent pour la première fois une large place aux conclusions des

travaux de recherche – dont ils accroissent la crédibilité – que la CNUCED ne cesse de souligner depuis de nombreuses années, mais qui étaient jugées soit politiquement partiales avant 1993, soit non pertinentes dans les années d’expansion de la période intérimaire (1994-2000). Il s’agit de questions centrales telles que l’impact structurel sur l’économie d’une occupation prolongée, la mesure dans laquelle la dépendance à l’égard d’Israël a entravé les perspectives palestiniennes de développement et les lacunes de plus en plus criantes du régime commercial et économique de la période intérimaire que la Palestine a adopté depuis 1994.

4. Les conclusions et recommandations formulées dans les rapports que la CNUCED a publiés depuis 2001 tiennent compte des nouvelles réalités économiques, géographiques et politiques liées à la poursuite de la guerre et à l’instabilité persistante. L’analyse des difficultés des Palestiniens en matière de développement réalisée par la CNUCED trouve un écho de plus en plus large dans les débats palestinien et international consacrés aux perspectives de développement et aux conditions *sine qua non* du développement sous l’occupation et après. Il est désormais clair que la reprise du processus prévu dans la Feuille de route et une évolution concrète vers la fin de l’occupation aboutiront à diverses mesures de relèvement économique et de reconstruction qui devront être mises en œuvre rapidement pour que le processus politique ait une chance de réussir. En outre, des orientations cohérentes doivent être adoptées pour remédier à l’impact structurel d’une occupation prolongée sur une économie palestinienne ravagée par la guerre et obligée de s’adapter à un processus de «dé-développement», même si le niveau d’activité s’est considérablement réduit et le capital humain et financier est de plus en plus faible. Une troisième difficulté, que la CNUCED a soulignée bien avant 2000, est qu’une transition réussie pour sortir du conflit exigera que l’État de Palestine envisagé soit doté d’une stratégie de développement systématique et réaliste.

5. Conscient de ces réalités et de ces impératifs, le secrétariat de la CNUCED, depuis 2000, a maintenu son action en faveur du développement palestinien en mobilisant toutes ses capacités d’assistance technique en fonction des ressources reçues des donateurs. Comme il est expliqué dans les sections suivantes du présent rapport, l’assistance actuelle et future de la CNUCED au peuple palestinien peut être des plus efficaces dans la mesure où elle peut contribuer à créer des synergies entre les activités de secours, de relèvement et de développement. En effet, il est tout autant nécessaire que les décideurs économiques palestiniens et l’assistance internationale prennent en compte ce lien dynamique dans les politiques, stratégies et programmes actuellement élaborés. Si l’on peut tirer un enseignement durable des 20 dernières années de connaissance intime d’une question aussi complexe et particulière, c’est que, même si les mesures à prendre face aux problèmes économiques urgents peuvent être retardées par les événements sur le terrain, ces problèmes ne disparaissent ni ne se règlent d’eux-mêmes. Sans une action volontaire et constante aboutissant à l’adoption de mesures concrètes, les obstacles persistants au développement économique palestinien freineront les perspectives d’une reprise économique et encore plus une évolution vertueuse vers un développement durable.

## Chapitre I

### L'ÉCONOMIE PALESTINIENNE: DE L'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT

#### A. Résultats globaux: stabilisation à un faible niveau dans le cadre de déséquilibres persistants

6. Les indicateurs économiques pour 2003 laissent penser que l'effondrement de l'économie palestinienne enregistré pendant la période 2000-2002 a été stoppé à la faveur d'une stabilisation précaire. Même si, du point de vue technique, le taux de croissance économique réelle, estimé à 4,5 % en 2003, pouvait être considéré comme une «reprise», le produit intérieur brut (PIB) en 2003 est très largement inférieur à celui de 1999, soit 28 % de moins (tableau 1)<sup>2</sup>. Au mieux, la forte progression du taux de croissance en 2003 est une réaction à la grave dépression de l'économie. Toutefois, il n'est pas sûr que cette amélioration soit durable; cela dépendra de l'évolution politique et de la levée des mesures israéliennes imposées sur le territoire palestinien occupé.

7. Les conséquences pour l'économie et le peuple palestiniens de près de quatre années de restrictions israéliennes à la circulation des personnes et des marchandises, de destruction de l'infrastructure et de l'outil économique public et privé ainsi que de mesures strictes de bouclage interne et externe imposées sur la Cisjordanie et Gaza, sont très néfastes<sup>3</sup>. Même si la croissance estimative pour 2003 est positive, le PIB réel et le produit national brut (PNB) réel ont reculé de 21,6 et 29,2 % respectivement entre 2000 et 2003. L'impact sur la prospérité des Palestiniens était plus grave, le PNB réel par habitant chutant de 41 % entre 1999 (soit 1 750 dollars) et 2003 (estimé à 1 040 dollars). La pauvreté continue donc de progresser fortement. Au quatrième trimestre de 2003, 72 % des ménages palestiniens (66 % en Cisjordanie et 83 % à Gaza), soit 2,9 millions de Palestiniens, vivaient en dessous du seuil de pauvreté de 3,6 dollars par jour et foyer composé de quatre personnes<sup>4</sup> – ce qui représente un retournement presque complet de tendance par rapport aux 20 % enregistrés il y a cinq ans seulement.

8. Le coût économique de cette crise est très élevé car la Cisjordanie et Gaza ont enregistré un manque à gagner potentiel de 6,3 milliards de dollars environ depuis 2000<sup>5</sup>. Les répercussions sur l'outil économique palestinien sont également énormes. Par exemple, depuis septembre 2000, les forces israéliennes ont détruit 1 497 bâtiments (essentiellement des logements) à Rafah (bande de Gaza) seulement, faisant plus de 15 000 sans-abri<sup>6</sup>. La Banque mondiale estime que les dommages matériels causés par la destruction d'infrastructures et de bâtiments privés et publics pendant la période allant d'octobre 2000 à décembre 2002 sont de l'ordre de 1,7 milliard de dollars<sup>7</sup>. Si l'on y ajoute les dégâts subis en 2003 et au premier semestre de 2004, le montant total des dommages matériels causés depuis octobre 2000 est estimé à plus de 2,2 milliards de dollars<sup>8</sup>. Cela représente près de 19 % de la valeur estimative du stock de capital palestinien pour 1998 en Cisjordanie et à Gaza<sup>9</sup>. En d'autres termes, le territoire palestinien occupé a perdu au moins un cinquième de son outil économique au cours des quatre dernières années en raison de la guerre et de l'occupation<sup>10</sup>.

9. En effet, l'érosion économique récemment enregistrée dans le territoire palestinien occupé pourrait être sans précédent dans l'histoire, du moins depuis la Seconde Guerre mondiale<sup>11</sup>, et sa rapidité aurait mis en péril n'importe quelle société. Toutefois, la solidarité sociale, les filets de

sécurité novateurs, les stratégies d'adaptation et surtout la volonté du peuple palestinien de survivre ont empêché la désintégration sociale et l'effondrement économique. Un autre facteur contribuant à la cohésion sociale et à la résilience économique est la survie de l'Autorité palestinienne, qui représente plus de 22 % de l'emploi total, essentiellement grâce à l'assistance des donateurs, d'un montant annuel de près d'un milliard de dollars, qui finance des secours d'urgence et une aide budgétaire à l'Autorité palestinienne.

Tableau 1

**Économie palestinienne (Cisjordanie et bande de Gaza):**  
**Indicateurs clefs pour certaines années\***

|                                                                  | 1995   | 1999   | 2000   | 2001   | 2002 <sup>Est.</sup> | 2003 <sup>Est.</sup> |
|------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|----------------------|----------------------|
| <b>Résultats macroéconomiques</b>                                |        |        |        |        |                      |                      |
| Taux de croissance du PIB réel (%)                               | 6,1    | 8,6    | -5,6   | -7,0   | -14,5                | 4,5                  |
| PIB – millions de dollars É.-U.                                  | 3 225  | 4 201  | 4 108  | 3 665  | 2 903                | 3 179                |
| RNB – millions de dollars É.-U.                                  | 3 699  | 4 932  | 4 793  | 3 992  | 3 090                | 3 363                |
| PIB par habitant (dollars É.-U.)                                 | 1 299  | 1 391  | 1 304  | 1 111  | 842                  | 884                  |
| RNB par habitant (dollars É.-U.)                                 | 1 490  | 1 633  | 1 522  | 1 210  | 896                  | 935                  |
| Croissance du RNB réel par habitant (%)                          | 7,9    | 4,1    | -10,7  | -16,4  | -20,0                | -0,4                 |
| Dépenses intérieures (% du PIB)                                  | 151,8  | 163,0  | 155,4  | 149,2  | 159,6                | 159,1                |
| Inflation (indice des prix à la consommation – % annuel)         | 10,8   | 5,5    | 2,8    | 1,2    | 5,7                  | 1,0                  |
| <b>Population et emploi</b>                                      |        |        |        |        |                      |                      |
| Population (millions)                                            | 2,48   | 3,02   | 3,15   | 3,30   | 3,45                 | 3,60                 |
| Chômage (en % de la main-d'œuvre)**                              | 26     | 21,7   | 24,6   | 36,2   | 41,2                 | 33,4                 |
| Nombre total d'emplois (milliers)                                | 417    | 588    | 597    | 508    | 486                  | 591                  |
| Dans le secteur public                                           | 51     | 103    | 115    | 122    | 125                  | 128                  |
| En Israël et dans les colonies                                   | 50     | 127    | 110    | 66     | 47                   | 53                   |
| <b>Solde des finances publiques (en % du PIB)</b>                |        |        |        |        |                      |                      |
| Recettes publiques                                               | 13,2   | 23,8   | 23,1   | 7,4    | 11,6                 | 23,5                 |
| Dépenses courantes                                               | 15,3   | 22,5   | 29,1   | 29,8   | 36,2                 | 34,4                 |
| Total des dépenses                                               | 25,5   | 29,8   | 34,9   | 35,5   | 43,0                 | 41,1                 |
| Solde courant                                                    | -2,1   | 1,3    | -5,9   | -22,4  | -24,6                | -10,9                |
| Solde global                                                     | -12,3  | -6,0   | -11,8  | -28,1  | -31,5                | -17,6                |
| <b>Balance des paiements</b>                                     |        |        |        |        |                      |                      |
| Exportations de biens et services (en millions de dollars É.-U.) | 499    | 684    | 657    | 534    | 423                  | 459                  |
| Importations de biens et services (en millions de dollars É.-U.) | 2 176  | 3 353  | 2 926  | 2 336  | 2 155                | 2 338                |
| Balance commerciale (en % du PIB)                                | -52,0  | -63,6  | -55,2  | -49,2  | -59,6                | -59,1                |
| Balance des comptes courants (en % du RNB)                       | -21,7  | -31,7  | -20,9  | -7,6   | -4,5                 | -11,2                |
| Balance commerciale avec Israël (en millions de dollars É.-U.)   | -1 388 | -1 644 | -1 506 | -1 188 | -991                 | -1 116               |
| Balance commerciale avec Israël (en % du PIB)                    | -43,0  | -39,1  | -36,7  | -32,4  | -34,1                | -35,1                |
| Balance des comptes courants avec Israël (en % du RNB)           | -24,7  | -18,5  | -17,1  | -21,6  | -26,0                | -27,7                |



|                                                                                                                  | 1995 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 <sup>Est.</sup> | 2003 <sup>Est.</sup> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|----------------------|----------------------|
| Importations en provenance d'Israël/consumption privée de l'Autorité palestinienne (%)                           | 56,5 | 52,4 | 50,7 | 43,3 | 40,3                 | 41,5                 |
| Total des échanges de l'Autorité palestinienne avec Israël/total des échanges d'Israël (%) <sup>§</sup>          | 3,7  | 3,6  | 2,8  | 2,3  | 1,9                  | 1,9                  |
| Échanges de l'Autorité palestinienne avec Israël/total des échanges de l'Autorité palestinienne (%) <sup>§</sup> | 78,8 | 67,1 | 71,2 | 66,9 | 60,6                 | 60,2                 |

*Source:* Les données historiques émanent du Bureau central palestinien de statistique; les données pour 2002-2003 ont été estimées par le secrétariat de la CNUCED à partir des données commerciales récemment publiées par le Bureau et des estimations de croissance du Ministère des finances de l'Autorité palestinienne ([www.mof.gov.ps/english-bud/economics/general-table.htm](http://www.mof.gov.ps/english-bud/economics/general-table.htm)), qui concordent avec celles du FMI<sup>12</sup>. Les données commerciales israéliennes proviennent du *Bulletin mensuel de statistiques* du Bureau central israélien de statistique (2003).

\* À l'exclusion de Jérusalem-Est.

\*\* Parmi les chômeurs figurent les travailleurs découragés, qui sont inclus dans la définition large du chômage.

§ Les données sur le total des échanges palestiniens et israéliens portent sur les marchandises et sur les services facteurs et non facteurs.

10. L'ajustement de l'économie à la crise se traduit par une augmentation de la part de la consommation privée dans le PIB, qui a bondi de 93 % en 1999 à 104 % en 2003. Dans le même temps, la part de l'investissement dans le PIB a chuté d'un tiers, passant de 43 % en 1999 à 15 % en 2003. Cette évolution laisse penser que si la consommation totale est bien moindre qu'il y a trois ans, les Palestiniens consomment davantage qu'ils ne produisent et privilégient la consommation au détriment de l'investissement dans leurs dépenses.

11. On estime que les dépenses intérieures (de consommation privée et publique et d'investissement) sont passées de 152 % du PIB en 1999 à 159 % en 2003; cela implique que les dépenses de l'économie palestinienne sont supérieures d'environ 60 % à la production intérieure. Cet excédent de dépenses est compensé par une hausse nette des importations par rapport aux exportations. On estime que le déficit commercial s'est creusé entre 2002 et 2003, passant de 1 732 millions à 1 880 millions de dollars, mais a légèrement diminué en pourcentage du PIB à 59,1 % contre 59,6 %, soit cinq points de pourcentage au-dessus de la moyenne pour la période 1995-1998. Le déficit de la balance des comptes courants s'est creusé entre 2002 (140 millions de dollars) et 2003 (376 millions de dollars), passant de 5 % à 11 % du RNB. L'évolution du taux de change du nouveau shekel israélien, qui s'est apprécié en 2003 après s'être déprécié au premier semestre 2002, n'a pas eu d'impact notable sur les importations palestiniennes du point de vue des partenaires commerciaux<sup>13</sup>. Il existe une autre conséquence économique de l'occupation, qui a été modifiée en 1994 par le Protocole israélo-palestinien sur les relations économiques, lequel ne permet pas à l'économie palestinienne de changer de partenaire commercial pour tirer parti des fluctuations monétaires ou de la politique de taux de change.

12. On estime que le déficit commercial avec Israël représente près de 60 % du déficit commercial total de l'Autorité palestinienne en 2003, soit moins que la moyenne enregistrée pour la période de 1995-1998. Si les importations de l'Autorité palestinienne en provenance

d'Israël représentent 42 % de la consommation privée palestinienne, le déficit commercial avec Israël représente 35 % du PIB palestinien. Les chiffres reproduits dans le tableau 1 indiquent que les échanges avec les Palestiniens jouent un rôle négligeable dans le commerce total d'Israël, mais que les échanges avec Israël sont très importants dans le commerce palestinien. En 2003, seuls 2 % des échanges israéliens avaient lieu avec l'Autorité palestinienne alors que 60 % du commerce de l'Autorité palestinienne était réalisé avec Israël. Ces indicateurs confirment la vulnérabilité de l'économie palestinienne, sa dépendance persistante à l'égard de l'économie israélienne et l'urgence de réexaminer le régime commercial israélo-palestinien en vigueur.

13. Sur le plan budgétaire, la marge de manœuvre de l'Autorité palestinienne, si elle existe, continue d'être très limitée. L'Autorité palestinienne est pratiquement incapable de financer des dépenses d'équipement, lesquelles représentaient moins de 3 % du montant total des dépenses en 2003 (36 millions de dollars). Le poste de dépense le plus important était les salaires des fonctionnaires, d'un montant de 743 millions de dollars, soit 57 % des dépenses publiques totales. Les autres dépenses courantes essentielles représentaient 27 % des dépenses totales. Malgré une marge de manœuvre étroite, l'Autorité palestinienne a réussi à réduire son déficit budgétaire, qui est passé de 32 % du PIB en 2002 à 17,6 % (558 millions de dollars) en 2003. Cette amélioration a été essentiellement due à un élargissement des recettes, à des transferts accrus provenant des entreprises publiques et à la reprise des transferts de recettes fiscales bloquées par Israël. Si 41 % du déficit de 2003 a été financé grâce à des aides budgétaires des donateurs, le reste l'a été par le déblocage de recettes fiscales retenues par Israël (en tant que source de financement ponctuelle) et, dans une moindre mesure, par des crédits intérieurs.

14. Les chiffres sur l'emploi figurant au tableau 1 montrent qu'en 2003, l'économie palestinienne a réussi à employer davantage de travailleurs qu'en 1999. Alors que les emplois intérieurs sont passés de 461 000 en 1999 à 538 000 en 2003, les emplois palestiniens en Israël sont tombés de 127 000 à 53 000 dans le même temps. Même si cette évolution était involontaire et si les nouveaux emplois étaient moins bien rémunérés et moins productifs, l'économie palestinienne a néanmoins absorbé plus de 60 % du nombre record de travailleurs palestiniens en Israël, soit 77 000, dont 52 000 ont été embauchés par le secteur privé et le reste par le service public. Cela montre aussi que dans les conditions difficiles, l'économie palestinienne a été capable de s'adapter et d'accroître l'emploi afin de redistribuer les quelques ressources qu'elle avait pu acquérir en état de siège économique. Désormais, la difficulté pour l'économie palestinienne est, avec l'aide de la communauté internationale, d'augmenter la productivité et les salaires de la main-d'œuvre intérieure et d'accroître aussi durablement les emplois. Le chômage est encore élevé, même s'il a baissé par rapport à 2002. Selon la définition large du chômage de l'OIT (qui est la plus pertinente en l'espèce), ce taux en Cisjordanie et à Gaza atteignait 33,4 % en 2003, contre 41,2 % en 2002. Les chiffres pour le premier trimestre de 2004 indiquent une fourchette de 32,3-31 % en Cisjordanie et 35,1 % dans la bande de Gaza<sup>14</sup>.

15. L'évolution structurelle de l'économie palestinienne face à la crise est indiquée au tableau 2. La contraction du PIB et la hausse du chômage se traduisent par une baisse de la productivité. Les secteurs qui sont les plus grands employeurs ont constitué le filet de sécurité de l'économie au cours des trois dernières années et demie. Ils devraient être considérés comme prioritaires dans toute stratégie future afin de stimuler la productivité et les salaires. À cet égard, le secteur de l'agriculture serait un choix parfait. Il a accru sa part à la fois de la production et de l'emploi – soit 12,6 % de l'emploi total en 1999 contre 15,7 % en 2003. L'agriculture a ainsi

représenté 25 % des emplois créés pendant ces quatre années. De ce point de vue, les «services et divers» pourraient être un autre secteur prioritaire.

**Tableau 2**  
**Évolution structurelle de l'économie palestinienne: 1995-2003**

| Secteur économique                                                | Structure de l'emploi<br><i>en % de l'emploi total</i> |       |       | Structure économique<br><i>en % du PIB</i> |       |       |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------|-------|--------------------------------------------|-------|-------|
|                                                                   | 1995                                                   | 1999  | 2003  | 1995                                       | 1999  | 2003* |
| Agriculture et pêche                                              | 12,7                                                   | 12,6  | 15,7  | 11,9                                       | 11,0  | 12,1  |
| Extraction minière, production manufacturière, électricité et eau | 18,0                                                   | 15,5  | 12,5  | 21,3                                       | 16,1  | 14,7  |
| Bâtiment et travaux publics                                       | 19,2                                                   | 22,1  | 13,1  | 9,2                                        | 11,8  | 4,7   |
| Commerce, hôtels et restaurants                                   | 19,6                                                   | 17,0  | 20,0  | 18,2                                       | 14,5  | 12,3  |
| Transport, stockage et communications                             | 4,9                                                    | 4,7   | 5,8   | 4,6                                        | 5,1   | 7,4   |
| Services et divers<br>(y compris l'administration publique)       | 25,6                                                   | 28,1  | 32,9  | 34,9                                       | 41,6  | 48,8  |
| TOTAL                                                             | 100,0                                                  | 100,0 | 100,0 | 100,0                                      | 100,0 | 100,0 |

*Source:* Bureau central palestinien de statistique.

\* Estimation de la CNUCED sur la base de l'évolution récente de la productivité sectorielle de la main-d'œuvre.

16. Un autre facteur important qui a commencé à avoir des répercussions néfastes sur l'économie palestinienne est la construction par Israël du mur de séparation. Seuls 10 % des 630 km du tracé prévu du mur correspondent à la ligne verte (frontière de 1967). Le reste du tracé pénètre jusqu'à 22 km à l'intérieur de la Cisjordanie et englobe environ 975 km<sup>2</sup> ou 17 % de ce territoire, soit environ 20 % de la population de la Cisjordanie. Les autorités israéliennes ont exproprié 2 800 hectares (28 km<sup>2</sup>) pour la construction du mur. L'impact sur l'agriculture palestinienne en particulier est énorme: les terres agricoles confisquées pour la construction du mur sont parmi les plus riches et les plus productives du nord de la Cisjordanie et certaines des meilleures sources d'eau de Cisjordanie ne seront plus accessibles. Le mur entravera aussi gravement les échanges d'intrants et de produits agricoles, ce qui fera augmenter de manière considérable des coûts de transaction déjà élevés et affaiblira donc l'investissement. Au total, 238 km<sup>2</sup> de terres, soit environ 13 % des zones cultivées de Cisjordanie et de Gaza<sup>15</sup>, seront isolées entre la ligne verte et le mur<sup>16</sup>. Si l'on additionne tous les facteurs susmentionnés, l'impact économique du mur sur l'agriculture palestinienne pourrait se traduire par une réduction de 20 % au moins des capacités productives du secteur.

17. En résumé, la croissance positive estimative des revenus et de l'emploi en 2003 témoigne de la pérennité de l'économie palestinienne et de sa capacité de se régénérer. Toutefois, il n'est pas sûr que cette croissance soit durable sans l'adoption de mesures concrètes et constantes allant dans le sens de la mise en œuvre de la Feuille de route et sans perspectives sérieuses de création

de l'État de Palestine envisagé. En 2003, la résilience de l'économie palestinienne a été due à quatre facteurs: i) la solidarité sociale, qui a permis à l'économie de s'ajuster et de s'adapter à la crise; ii) la survie de l'Autorité palestinienne; iii) l'assouplissement relatif des restrictions à la mobilité et de la politique de bouclage; iv) l'aide des donateurs, qui s'est élevée à environ 1 milliard de dollars par an en 2001-2003. Dans le contexte d'un désengagement éventuel allant dans le sens de la création de deux États, la Banque mondiale a récemment préconisé la mise en œuvre d'un programme financé par les donateurs d'un montant de 1,5 milliard de dollars sur deux ans pour faire repartir l'économie palestinienne et rendre plus viable tout règlement politique<sup>17</sup>. Comme il est souligné dans la section suivante, toute intervention de ce type devrait être fondée sur une stratégie socioéconomique palestinienne qui tienne compte de la particularité des Palestiniens et vise à rattacher l'aide des donateurs (secours d'urgence, relèvement ou développement) aux objectifs de développement des Palestiniens.

### **B. Rapprocher les secours d'urgence de l'aide au développement: un cadre directif pour une reprise durable**

18. L'idée selon laquelle les activités de secours et de relèvement devaient contribuer au développement a suscité un regain d'intérêt au cours des dernières années en vue de faciliter le rétablissement des pays sortant d'une guerre ou d'un conflit. Même si une stratégie doit encore être pleinement définie, elle ne pourrait pas être plus pertinente que dans le cas de la Palestine. Les paragraphes qui suivent s'inspirent des précédents rapports de la CNUCED et de ses contributions récentes aux efforts déployés par d'autres organismes internationaux (UNRWA et CESA-ONU) pour mettre en place un cadre d'intégration réalisable dans le contexte palestinien. Ce cadre devrait tenir compte des obstacles particuliers qui accroissent la dépendance à l'égard de l'économie israélienne et qui peuvent être résumés en cinq points essentiels:

- Contraction économique persistante, le point le plus bas ayant probablement été atteint en 2003;
- Baisse de la productivité, ainsi que hausse et fluctuation du chômage;
- Contraction notable des capacités productives locales, tandis que certains secteurs ont pu s'adapter et continuer à créer des emplois et des revenus de subsistance;
- Dépendance accrue à l'égard de l'économie israélienne, en particulier par le biais du commerce;
- Augmentation excessive des coûts de transport et de transaction.

#### **1. L'aide des donateurs**

19. D'après les chiffres disponibles, l'aide des donateurs au peuple palestinien a augmenté, passant de 500 millions de dollars en moyenne par an pendant la période 1999-2000 à un peu plus de 1 milliard par an en 2001 et 2002, afin de faire face à la nouvelle crise<sup>18</sup>. Elle a diminué de 10 % environ en 2003 pour atteindre 900 millions de dollars – soit 30 % du PIB contre 35 % précédemment. En 2001-2002, la principale source d'assistance a été l'aide budgétaire accordée par la Ligue des États arabes, qui s'est élevée à plus de 800 millions de dollars, soit 36 %

des 2 milliards de dollars reçus. Dans le même temps, le type et la structure de cette assistance ont évolué, privilégiant les secours humanitaires et le financement du budget de l'Autorité palestinienne au détriment de l'aide au développement. La part de cette dernière est tombée de 88 à 26 % de l'aide internationale totale après 2000. Même compte tenu de cette forte diminution, la plupart des activités d'aide au développement menées en 2001-2002 étaient en fait de l'aide d'urgence portant sur l'infrastructure et destinée à certains secteurs sociaux, en particulier la santé<sup>19</sup>.

20. À l'intérieur de l'aide au développement, la part des secteurs productifs est tombée de 14 à 9 % après 2000. À cet égard, il importe de souligner la part négligeable de l'agriculture. Ce secteur stratégique et capable, qui représente entre 10 et 15 % par an du PIB et de l'emploi et qui a essuyé de lourdes pertes depuis 2000 sous forme de terres, d'infrastructures et de marchés, n'a bénéficié que de 1 % seulement de l'aide internationale totale avant et après 2000.

21. On peut dire aussi que l'assistance internationale a représenté plus de 35 % du PIB de la Cisjordanie et de Gaza en 2002. La question importante est de savoir si la manière dont les ressources nationales palestiniennes (même si elles proviennent de sources extérieures) sont actuellement allouées sert les intérêts d'une économie ravagée par la guerre. Existe-t-il des moyens inexploités d'affecter davantage de ressources financières provenant des donateurs à la prévention de l'érosion des capacités économiques productives et de l'emploi? L'expérience acquise par de nombreux pays en développement en matière d'aide étrangère laisse penser que sans une stratégie nationale claire d'allocation de ces ressources extérieures, rien ne garantit que les objectifs des donateurs coïncident avec ceux des bénéficiaires à court, moyen ou même à long terme.

22. D'où un *sixième obstacle* à l'amélioration des perspectives économiques palestiniennes, qui tient à la mesure dans laquelle les priorités et les intérêts des donateurs correspondent aux objectifs et préoccupations des Palestiniens en matière de développement. Cela est d'autant plus important lorsque des donateurs avec des attentes différentes se disputent l'attention d'institutions affaiblies et d'une administration publique relativement inexpérimentée qui, depuis 2002, n'a pas encore fait l'objet de réformes probantes, réformes activement soutenues par les donateurs eux-mêmes.

## **2. La contribution des secours au développement: la théorie**

23. Pour que les secours contribuent au développement, il faut que l'aide d'urgence favorise un processus d'accumulation, qui peut être plus ou moins rapide ou temporaire, grâce à des efforts distincts et progressifs. En d'autres termes, l'aide d'urgence, notamment l'aide des donateurs, devrait être guidée par une stratégie de développement à moyen et long terme qui permette de passer constamment des secours au relèvement, puis au développement<sup>20</sup>.

24. Depuis septembre 2000, l'essentiel de l'assistance internationale au peuple palestinien a été réorientée au profit des secours, ce qui était totalement justifié par la situation d'urgence humanitaire. Cette évolution pourrait être expliquée par l'argument selon lequel, dans une situation caractérisée par l'occupation, la destruction et la pauvreté, l'économie palestinienne n'est pas capable d'assimiler l'aide au développement en raison de l'effondrement de ses mécanismes institutionnels et de la désorganisation de l'activité économique. L'accent devrait donc être mis sur l'aide d'urgence pour satisfaire les besoins essentiels de la communauté. Et ce

n'est qu'après le retrait des forces d'occupation et la fin de la politique de bouclage que les ressources pourraient être réaffectées au développement.

25. Ce raisonnement suppose que la plupart des marchés qui fonctionnent normalement se sont effondrés et que ceux qui restent sont statiques, et que le retour à la normale découlera directement de l'assouplissement des mesures d'occupation. Mais il ne tient pas compte du fait que même si certains marchés sont devenus inaccessibles, d'autres continuent de fonctionner aussi bien qu'auparavant, comme le démontre la disponibilité d'articles ménagers à des prix qui n'ont pas beaucoup augmenté depuis 2000. En outre, d'autres marchés, informels pour un grand nombre d'entre eux, sont apparus pour répondre aux conditions de l'offre et de la demande en temps de guerre. En ce qui concerne l'argument du retour à la normale, ce conflit étant très complexe et long, le développement ne saurait attendre qu'une solution globale soit trouvée. Au contraire, les efforts de développement doivent s'adapter à l'évolution constante des réalités même lorsque la situation est précaire.

26. Si l'aide d'urgence est essentielle dans la situation actuelle, elle pourrait être contre-productive à plus long terme si elle ne s'intègre pas dans un cadre qui s'efforce de dégager des complémentarités entre les secours et le développement et permet d'optimiser les effets bénéfiques des premiers. Si l'aide en nature (par exemple, sous forme alimentaire) est indispensable pour satisfaire les besoins fondamentaux de la communauté, elle pourrait avoir des conséquences néfastes à long terme si les biens fournis ont des produits de substitution sur place. S'agissant de l'aide fournie sous forme de biens ou services financés par les donateurs, les effets immédiats et à long terme de cet apport dans l'économie dépendent du résultat net des effets positifs et négatifs. Tout dollar d'aide injecté dans l'économie entraîne normalement une augmentation du PIB supérieure à ce montant. Toutefois, l'effet multiplicateur diminue ou devient négatif si la plupart des biens humanitaires consommés ne sont pas produits sur place ou contiennent une part élevée d'importations. Dans ce dernier cas, une grande partie de l'aide d'urgence a un impact négligeable sur l'économie locale.

27. En outre, lorsque les secours sont distribués sans participation de la communauté et sans incidence sur le développement, elle peut avoir un effet démoralisant. Lorsque l'aide est en nature, elle peut remplacer la production locale et supprimer des emplois. Par contre, lorsque l'aide humanitaire est utilisée et répartie de manière participative, elle renforce la participation de la communauté et contribue à l'accumulation de «capital social» (voir plus bas). Cela ne veut pas dire que le peuple palestinien n'a pas besoin d'une aide extérieure. Au contraire, il est important que la communauté internationale non seulement continue de s'acquitter de ses obligations, mais aussi soutienne davantage le peuple palestinien. Toutefois, cela devrait se faire en liaison avec un projet palestinien visant à favoriser dans un cadre stratégique la contribution des efforts humanitaires aux objectifs de développement, ce qui permettrait d'optimiser les effets positifs de l'aide et de réduire autant que faire se peut ses effets négatifs.

### **3. La contribution des secours au développement: la pratique**

28. Il s'agit de définir des priorités sectorielles et sous-sectorielles, en privilégiant un petit nombre de secteurs ou de sous-secteurs, pour atteindre, dans des délais précis, des objectifs quantitatifs (emploi et revenu) en matière de développement grâce à l'aide humanitaire. Lorsque les objectifs de la première série de priorités ont été atteints, on peut alors s'attaquer à ceux de la deuxième série. Il importe que ces secteurs prioritaires soient capables de stopper la contraction

de l'économie, de maintenir ou d'accroître l'emploi et la productivité et de réduire la dépendance à l'égard des importations. L'aide fournie selon ces priorités servirait donc à remédier aux contraintes existantes et à préserver, voire accroître, les capacités productives, sur lesquelles reposera le développement économique lorsque les conditions seront plus stables.

29. Au début, les secteurs et sous-secteurs qui ont survécu au cours des trois dernières années et ont été capables de continuer à fonctionner et de maintenir l'emploi devraient être considérés comme prioritaires. Tout en gardant à l'esprit les effets positifs et négatifs de l'aide et les contraintes susmentionnées, un secteur prioritaire – dans lequel les secours contribuent au développement – devrait:

- Être capable de créer durablement des emplois même après la fin du programme de soutien;
- Comporter de fortes relations en amont (en particulier les ressources naturelles) et en aval;
- Être stratégiquement important pour l'économie et la société en général;
- Posséder un capital matériel qui peut être difficilement détruit et dont le coût de remplacement est relativement bas;
- Être capable d'exporter ou d'avoir une forte présence sur le marché local, même dans la situation actuelle et malgré les mesures de bouclage.

30. Dans ce cadre, des sous-secteurs d'un certain nombre de secteurs et de branches pourraient être envisagés comme prioritaires, notamment certains produits agricoles et articles manufacturiers et des activités exploitant des ressources naturelles, ainsi que des services liés aux technologies de l'information et les activités de haute technologie connexes. Il convient de souligner qu'un secteur répondant aux critères susmentionnés ne pourra ni assumer son rôle ni produire les résultats escomptés uniquement grâce à l'aide et à l'investissement. Il faut aussi que le programme d'appui entraîne une augmentation à la fois de l'offre et de la demande des produits du secteur prioritaire, ce qui passe par une hausse de la productivité grâce à la formation, l'accélération des transferts de capitaux et de technologie sur le plan de l'offre, et le soutien de la demande sur le marché concerné.

#### **4. L'intégration des priorités économiques et sociales et des politiques commerciales**

31. La contribution des secours au développement devrait aussi porter sur les secteurs sociaux, des priorités complémentaires devant être définies dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement communautaire, du bien-être et de la protection sociale. Par exemple, la priorité dans l'éducation devrait notamment être de fournir les compétences et les qualifications nécessaires pour la réalisation des objectifs des secteurs productifs prioritaires. En outre, les programmes sociaux mettant en place un filet de sécurité (surtout la création d'emplois) pourraient être concentrés dans les secteurs productifs prioritaires. Les besoins sociaux, notamment pour l'alimentation, le logement et la santé des pauvres, devraient être satisfaits par les secteurs productifs. La répartition géographique de la population devrait aussi être prise en compte dans l'élaboration des programmes.

32. Un certain nombre de moyens pourraient être utilisés dans des sous-secteurs ou branches spécifiques: taux d'intérêt bonifiés et dégrèvements fiscaux, mécanismes de financement de microentreprises et de petites entreprises, formation et perfectionnement des travailleurs, transfert de technologie, subventions aux facteurs de production, politiques et programmes relatifs au travail, au commerce et à l'industrie. Le choix du programme ou du mécanisme à adopter dépend évidemment de la situation, de la nature et de la technologie du secteur prioritaire. Ces mécanismes pourraient être appelés des «mécanismes de correction des distorsions» et devraient être sélectifs et destinés spécifiquement au secteur concerné.

33. À cet égard, il est important de noter qu'au cours des dernières années, les collectivités palestiniennes ont lancé avec succès un certain nombre d'initiatives locales et ont acquis de l'expérience concernant les modes viables d'autosuffisance face à l'occupation et au bouclage. Cette expérience devrait être étudiée et transmise à d'autres collectivités et appliquée à d'autres secteurs pertinents. Par ailleurs, il existe déjà des études de secteurs et de branches qui pourraient aider à définir les priorités. Il est néanmoins très important que ce processus ainsi que le choix des objectifs sectoriels, des mécanismes de mise en œuvre, des processus de suivi et d'évaluation reposent sur une large participation de l'Autorité palestinienne et d'une société civile palestinienne dynamique.

34. En général, une stratégie de développement intersectoriel axé sur des priorités définirait aussi les éléments les plus urgents d'un projet de cadre législatif et réglementaire, ainsi que de renforcement des institutions et des réformes. Il est tout aussi important que cette stratégie oriente les pouvoirs publics vers la politique industrielle et commerciale la plus appropriée pour atteindre les objectifs socioéconomiques prioritaires. Par exemple, dans le cas où des négociations d'adhésion à l'OMC s'ouvriraient, la Palestine n'aurait besoin de renoncer à aucune des dispositions relatives au traitement spécial et différencié accordé aux pays les moins avancés qui pourraient stimuler la croissance des secteurs prioritaires actuels et futurs. Par ailleurs, les Palestiniens n'auraient pas besoin de proposer des réductions tarifaires notables si cette libéralisation entravait ou bloquait la croissance dans les secteurs prioritaires. Ce raisonnement s'applique aussi au régime commercial (libre-échange, union douanière ou clause de la nation la plus favorisée) que la Palestine aurait besoin d'adopter avec Israël ou avec d'autres pays voisins.

## **5. Le capital social**

35. Pour tirer parti de l'accumulation de capital matériel et humain, il faut investir dans le «capital social», c'est-à-dire dans un cadre juridique et institutionnel qui privilégie l'investissement au détriment de la consommation et les secteurs productifs au détriment des activités de rente. Ce type de capital a été négligé dans le territoire palestinien occupé au cours des dernières décennies. Il constitue un élément essentiel de la contribution des secours au développement car il accroît l'efficacité de l'aide en favorisant la transparence, la responsabilité et la participation. L'accumulation de capital social passe par le développement de trois types d'institutions: i) un système de supervision de l'aide extérieure; ii) un système financier; et iii) un système judiciaire.

36. *La supervision de l'aide extérieure* passe par la mise en place d'un organe indépendant rendant directement compte au conseil législatif et associant les ministères de l'Autorité palestinienne ainsi que des représentants du secteur privé, des ONG, des milieux universitaires et de la société civile en général. La tâche principale de cet organe serait de veiller à ce que les



priorités, objectifs et mécanismes visant à ce que les secours contribuent au développement soient définis de manière participative et que l'allocation des fonds des donateurs soit conforme à ce processus d'intégration et à la stratégie palestinienne de développement socioéconomique. *Le système financier* devrait s'assurer que les contraintes du développement sont équitablement partagées et que les fonds des donateurs sont alloués et répartis de manière à promouvoir la répartition équitable des revenus grâce à un système de transfert et un régime fiscal justes. Il devrait aussi veiller à ce que ces fonds soient utilisés correctement et efficacement et soient destinés aux activités prioritaires. *Le système judiciaire* devrait être indépendant et rationnel afin de préserver les droits de tous les citoyens et de faciliter les contrats commerciaux, de promouvoir l'investissement intérieur et de stimuler les activités productives.

## Chapitre II

### ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

#### A. Cadre d'action et objectifs

37. Conformément aux dispositions du Plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005, la CNUCED a continué de prêter assistance au peuple palestinien, en étroite coopération avec la Palestine. Depuis le lancement de la coopération technique entre la CNUCED et l'Autorité palestinienne en 1995, les travaux de recherche et les activités opérationnelles ont été élargis aux nouveaux domaines de compétence de la CNUCED. Fondé sur les travaux de recherche et l'analyse des politiques, le programme de coopération technique du secrétariat apporte une assistance concrète en vue de renforcer les capacités en matière de gestion et d'élaboration de politiques économiques efficaces et de créer un environnement favorable au secteur privé. La coopération technique s'articule autour de quatre axes: i) stratégies de développement et politiques commerciales; ii) facilitation du commerce et logistique; iii) modernisation et réforme des finances publiques; et iv) entreprises, investissement et politique de la concurrence.

38. L'assistance de la CNUCED au peuple palestinien vise à répondre à l'objectif de l'Autorité palestinienne de se doter de la capacité et de l'infrastructure institutionnelles nécessaires au fonctionnement d'une économie de marché viable. En coordination avec d'autres institutions internationales, le secrétariat a répondu favorablement aux demandes d'assistance de l'Autorité palestinienne dans ses domaines de compétence. Cependant, comme expliqué dans le chapitre I, la nouvelle réalité sur le terrain oblige à promouvoir des synergies dynamiques entre relèvement, reconstruction et besoins de développement stratégique. Ce sont ces considérations qui ont amené la CNUCED à revoir et à mettre à jour son programme d'assistance technique en 2003-2004.

39. Si des progrès ont été enregistrés dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des projets depuis 2003, la CNUCED s'est également heurtée à des difficultés, qui l'empêchent d'adopter les mesures préconisées dans les programmes d'action de Bangkok et de São Paulo. Les conditions qui prévalent sur le terrain et les restrictions israéliennes de circulation et d'accès appliquées aux experts de la CNUCED continuent de limiter la portée et le rythme des activités d'assistance technique. L'interdiction de circuler entre Gaza et la Cisjordanie imposée au personnel recruté sur le plan national et les difficultés rencontrées par le personnel de la CNUCED en mission pour obtenir des visas rendent les activités de formation compliquées et coûteuses. De surcroît, la fin du mandat triennal de l'expert associé affecté à ce programme de travail en 2004 a entraîné une diminution des ressources de base qui avaient permis au secrétariat d'intensifier son assistance au peuple palestinien conformément au Plan d'action de Bangkok. La CNUCED a néanmoins poursuivi en 2004 les activités de coopération technique pour lesquelles elle avait obtenu un financement et a trouvé de nouvelles ressources pour quelques autres.

## **B. Activités opérationnelles en 2003-2004**

### **1. Stratégies de développement et politiques commerciales**

40. Les consultations entre le secrétariat et le Ministère de l'économie nationale visant à trouver des fonds pour entreprendre les projets proposés par la CNUCED dans le domaine considéré n'ont pas débouché sur une nouvelle mobilisation de ressources. Toutefois, la CNUCED a continué tout au long de l'année 2003 à fournir dans des délais très brefs des services consultatifs afin d'éclairer les décideurs palestiniens sur les incidences de différentes politiques commerciales possibles compte tenu des conditions économiques actuelles et de la politique de libéralisation des échanges. Parallèlement, grâce à des contacts directs avec des donateurs, le secrétariat a réussi à mobiliser suffisamment de fonds pour entreprendre des activités sur le *Cadre intégré pour la politique palestinienne dans les domaines de la macroéconomie, du commerce et du travail*.

### **2. Facilitation du commerce et logistique**

41. À la demande de l'Autorité palestinienne, à la mi-2004, le secrétariat a commencé à fournir des services consultatifs afin de *créer un Conseil des expéditeurs palestiniens*. Parmi les services consultatifs fournis et les travaux de recherche menés dans ce domaine depuis 2001, la CNUCED a publié une étude technique intitulée «*Transit trade and maritime transport facilitation for the rehabilitation and development of the Palestinian economy*»<sup>21</sup>.

### **3. Réforme et modernisation des finances publiques**

42. Le secrétariat de la CNUCED et le Ministère des finances de l'Autorité palestinienne devaient relancer à la mi-2004 la mise en œuvre du projet portant sur les *capacités en matière de contrôle et d'analyse financière de la dette (SYGADE)*. Les activités au titre du projet avaient été réduites depuis la fin 2003 en raison de retards dans le transfert des ressources engagées, de facteurs logistiques et sécuritaires qui compromettaient la présence d'experts à Gaza, ainsi que de priorités plus urgentes de l'Autorité palestinienne dans ce secteur. Parallèlement, bien que le secteur palestinien de l'assurance connaisse des problèmes importants, l'Autorité palestinienne n'a toujours pas vraiment étudié les propositions d'assistance technique urgente de la CNUCED visant à *réformer le secteur de l'assurance*. Toutefois, depuis l'achèvement de la phase I de ce qui est l'expérience la plus réussie de coopération technique entre la CNUCED et l'Autorité palestinienne (dans le domaine *de la modernisation et de l'automatisation des procédures douanières*), de nouvelles ressources ont été mobilisées pour entreprendre la phase II du projet SYDONIA destiné à la Direction générale des douanes et des impôts indirects de l'Autorité palestinienne. Cette phase comprend l'installation du système prototype au siège des douanes à Ramallah et dans deux bureaux de douane pilotes de l'Autorité palestinienne, pour un montant de 750 000 dollars. Le déroulement de la phase II s'est poursuivi sans interruption et à un rythme soutenu en 2004.

### **4. Entreprises, investissement et politique de la concurrence**

43. Les progrès accomplis depuis 2002 dans la mise en œuvre du projet de *soutien au développement des petites et moyennes entreprises (Empretec)* ont été interrompus au deuxième semestre de 2003. Les trois quarts seulement du montant total des fonds devant être versés par le

programme MED2000 au titre de la première phase du projet étaient disponibles fin 2003. En collaboration avec l'organisme national de contrepartie (la Palestinian Banking Corporation – PBC), l'Autorité palestinienne et le secrétariat de la CNUCED ont déployé d'intenses efforts de haut niveau depuis juillet 2003 pour obtenir les autres ressources nécessaires aux fins de la mise en œuvre intégrale du projet. Toutefois, en juin 2004, la CNUCED a dû suspendre la phase I du projet et renvoyer dans ses foyers le personnel local. Cette initiative constitue un précédent dans l'histoire de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien et souligne la nature ténue de certains engagements opérationnels de la CNUCED en la matière. Afin de ne pas compromettre les premiers résultats importants enregistrés dans le cadre du programme *Empretec-Palestine*, le secrétariat recherche désormais activement l'appui de donateurs pour la phase II, qui pourrait être relancée si l'on disposait de fonds avant la fin 2004 (voir la section C). Parallèlement, le secrétariat a achevé en 2003 une nouvelle étude sur l'importance du développement des PME palestiniennes. Retardée pour des raisons logistiques, la publication de l'étude devrait intervenir au troisième trimestre 2004.

44. En 2004, la CNUCED a entrepris un nouveau projet d'assistance technique, d'un montant de 80 000 dollars, pour aider l'Agence palestinienne de promotion des investissements à mettre en œuvre un *programme de rétention des investissements*, visant à fournir aux entreprises existantes les services nécessaires pour faire face et résister à la crise actuelle. Ce projet comprendra la réalisation d'une enquête et d'une étude qualitative, l'élaboration d'une stratégie et la création au sein de l'Agence palestinienne de promotion des investissements d'une équipe de spécialistes chargée de mettre en œuvre le programme de rétention des investissements. Parallèlement, l'Autorité palestinienne n'a jusqu'à présent pas donné suite aux services consultatifs fournis par le secrétariat dans le domaine de la politique de la concurrence, la procédure législative visant à adopter une loi sur la concurrence en Palestine ayant été ralentie.

### **C. La CNUCED face à la crise économique palestinienne: continuer de mettre l'accent sur les priorités de développement jusqu'en 2006**

45. Comme il a été déjà souligné, la réalité observée sur le terrain impose de promouvoir des synergies dynamiques – en d'autres termes un rapprochement – entre secours, relèvement et développement. Conjugué aux efforts menés à l'échelon international pour accorder de nouveau l'attention aux priorités de développement (réforme institutionnelle, renforcement des capacités et amélioration de l'élaboration des politiques) dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route et de la création de l'État de Palestine, cet impératif guidera les activités de coopération technique de la CNUCED en faveur du peuple palestinien. Si les activités de secours et de relèvement doivent de plus en plus être axées sur le développement, la fourniture d'une aide au développement au peuple palestinien devrait de nouveau être au cœur des programmes des donateurs. Toutefois, cette fois-ci, elle devrait reposer sur une meilleure compréhension des problèmes réels de l'économie palestinienne, ce qui implique d'adopter un programme de développement radicalement différent par rapport à la situation d'avant 2000.

46. En consultation avec l'Autorité palestinienne, le secrétariat a conçu des activités de coopération technique ciblées dans plusieurs domaines pour lesquelles il sollicite d'urgence des ressources extrabudgétaires. L'ébauche de programme de coopération technique de la CNUCED pour la période 2004-2006 donne un aperçu des besoins de l'Autorité palestinienne et des activités proposées dans les domaines de compétence de la CNUCED. Les propositions figurant dans cette section pourraient être étoffées afin de définir le montant des ressources

extrabudgétaires nécessaires pour mettre en œuvre le programme de coopération technique de la CNUCED en faveur du peuple palestinien en 2004-2006. Ces ressources permettraient au secrétariat de coordonner efficacement l'exécution de son programme d'assistance technique en rétablissant le nombre minimal nécessaire d'administrateurs à Genève et en instaurant une présence opérationnelle sur le terrain afin de nouer des relations de travail plus étroites avec les organismes nationaux de contrepartie, les institutions internationales et les donateurs.

## **1. Stratégies de développement et politiques commerciales**

47. *Cadre intégré pour la politique palestinienne dans les domaines de la macroéconomie, du commerce et du travail.* Ce projet vise à donner à l'Autorité palestinienne les outils analytiques et les moyens d'évaluer les incidences des différentes options politiques possibles dans les domaines de l'économie et du développement. Les résultats escomptés sont les suivants: mise en place du cadre intégré (programme logiciel), création d'une base de données socioéconomiques et démographiques exhaustive, analyse des différentes options politiques et renforcement des capacités techniques de l'Autorité palestinienne en matière de modélisation économique et de gestion des politiques. Le projet, d'une durée de 16 mois et d'un montant estimatif de 170 000 dollars, sera mis en œuvre par la CNUCED, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique, en collaboration avec les ministères compétents. Grâce aux ressources budgétaires ordinaires versées par la CNUCED et l'OIT et à des contributions extrabudgétaires provenant d'instituts internationaux de recherche, toutes les ressources nécessaires ont été mobilisées et les activités ont débuté.

48. *Appui technique au groupe de travail national de l'Autorité palestinienne chargé du développement économique.* Ce projet vise à aider l'Autorité palestinienne à faire face à la crise économique, à élaborer des stratégies appropriées pour intégrer l'économie palestinienne dans les marchés régionaux et internationaux et à préparer l'adhésion éventuelle de la Palestine à l'OMC. Il est principalement prévu de créer une équipe d'experts palestiniens qui recevra une formation dans des domaines de fond tels que le développement économique, l'élaboration de politiques commerciales, les négociations commerciales et les incidences de la mise en conformité avec les règles de l'OMC au niveau sectoriel. Le projet, d'une durée de 18 mois et d'un montant estimatif de 230 000 dollars, serait mis en œuvre en coopération avec le Ministère de l'économie nationale de l'Autorité palestinienne. Aucun fonds n'a encore été versé.

49. *Amélioration de la sécurité alimentaire grâce au commerce international.* Si le traitement de fond des problèmes de sécurité alimentaire de la Palestine passe par la stabilité politique, certains problèmes peuvent toutefois être réglés dans le contexte actuel grâce à des efforts ciblés visant à associer secours et développement grâce au commerce. Le projet permettrait d'établir: i) un cadre stratégique et un plan d'action pour orienter les efforts de l'Autorité palestinienne dans le domaine de la sécurité alimentaire grâce au commerce international; ii) de nouveaux mécanismes de financement pour les agriculteurs qui n'exportent pas encore; iii) des bases de données sur le marché des produits de base; iv) des directives techniques concernant la conception de dépôts de denrées alimentaires; v) une équipe d'experts de l'Autorité palestinienne capables de fournir des conseils en matière d'achat de produits alimentaires; et vi) un cadre stratégique pour reconstruire les capacités d'exportation de l'industrie de l'huile d'olive. Le projet, d'une durée de 18 mois et d'un montant estimatif de 250 000 dollars, serait mis en œuvre par la CNUCED en étroite coopération avec le Centre du commerce international (CCI),

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les ministères compétents de l'Autorité palestinienne.

50. *Le secteur de la broderie en tant que secteur créatif.* Ce projet vise à transformer le secteur de la broderie dans les camps de réfugiés palestiniens afin de créer des emplois viables, stimuler les exportations et lutter contre la pauvreté. Il s'agit en particulier de créer des synergies entre les activités de secours et de développement en exploitant la notion de secteur créatif, afin d'éliminer les goulets d'étranglement du côté de l'offre et de promouvoir le secteur de la broderie sur les marchés internationaux. Le projet, qui serait mis en œuvre par la CNUCED, en étroite collaboration avec l'UNRWA et le CCI, comprendrait deux phases. La première, d'une durée de six mois et d'un montant estimatif de 100 000 dollars, consisterait à élaborer des documents d'orientation. Fondée sur les initiatives en faveur du commerce équitable, la deuxième phase viserait à créer un organisme spécialisé chargé de commercialiser les broderies en utilisant les réseaux existants, en améliorant l'accès des producteurs aux sources d'approvisionnement et en contribuant à améliorer les compétences et à adapter les motifs aux goûts occidentaux.

## **2. Facilitation du commerce et logistique**

51. *Renforcement des capacités en matière de gestion portuaire et développement des institutions.* En 2000, une mission d'experts dépêchée par le secrétariat de la CNUCED auprès de l'Autorité palestinienne a proposé un projet d'assistance technique complémentaire pour préparer l'autorité portuaire à faire fonctionner le port de Gaza. Bien que des événements ultérieurs aient obligé à interrompre le projet, les propositions formulées par la CNUCED en 2001 pourront être reprises dès que les perspectives politiques seront plus claires. La proposition d'assistance technique de la CNUCED comprend l'évaluation de l'état d'avancement du projet de port de Gaza du point de vue institutionnel, l'élaboration d'un projet de législation portuaire, la fourniture de conseils en matière de réglementation administrative et d'arrangements contractuels et la mise au point d'un projet d'assistance technique en vue de créer une cellule portuaire. Il est également proposé de créer des capacités de formation à long terme dans les domaines portuaire et maritime. L'autorité portuaire a approuvé les deux propositions de projet dont le montant s'élève à 200 000 dollars.

52. *Renforcement des capacités nationales dans le domaine du commerce électronique.* Ce projet vise à renforcer les capacités de l'Association palestinienne des technologies de l'information pour qu'elle puisse jouer un rôle de premier plan à l'échelon national dans la promotion du commerce électronique. Le projet permettrait en particulier de créer au sein de l'Association une équipe chargée de concevoir et d'entreprendre des activités de formation pour permettre aux entreprises palestiniennes de participer au commerce électronique et de développer des services du commerce électronique dans le secteur informatique. Ce projet, d'une durée de 12 mois et d'un montant estimatif de 100 000 dollars, serait mis en œuvre en coopération avec l'Association.

53. *Création d'un conseil des expéditeurs palestiniens.* En réponse à une demande formulée par l'Autorité palestinienne en 2004, le secrétariat de la CNUCED a commencé à fournir des services consultatifs pour contribuer à la création d'un conseil des expéditeurs palestiniens chargé de défendre et de promouvoir les intérêts des expéditeurs palestiniens (entreprises qui sont les utilisateurs finaux des transports internationaux et locaux). Un donateur a alloué des

ressources d'un montant d'environ 420 000 dollars à cet effet et des consultations sont en cours sur le rôle de la CNUCED dans la mise en œuvre du projet, étant donné sa longue expérience en la matière.

54. *Gestion du transport de marchandises et possibilités d'exportation dans le cadre d'un nouveau régime des frontières.* Afin de se préparer rapidement à un éventuel retrait israélien du territoire occupé, la Banque mondiale a réalisé récemment une étude qui met en avant toute une série de mesures de facilitation à adopter pour garantir une reprise économique axée sur l'amélioration des capacités d'exportation<sup>22</sup>. La CNUCED a présenté des propositions préliminaires en vue de réaliser les deux études techniques approfondies préconisées dans l'étude de la Banque mondiale, pour un montant estimatif d'environ 350 000 dollars.

### **3. Réforme et modernisation des finances publiques**

55. *Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).* La seconde phase de ce projet, lancé en 2001 en collaboration avec le Ministère des finances de l'Autorité palestinienne, se poursuivra en 2004-2005, des fonds bilatéraux d'un montant de 270 000 dollars ayant déjà été reçus pour entreprendre les activités au titre du projet.

56. *Réforme du secteur palestinien de l'assurance.* Ce projet vise à contribuer au développement d'un secteur palestinien de l'assurance compétitif et orienté vers le marché grâce à des activités de renforcement des capacités à l'intention des prestataires de services et des organismes de réglementation de l'Autorité palestinienne. Il s'agit en particulier: i) d'adapter le cadre institutionnel et réglementaire aux exigences du système commercial multilatéral et aux meilleures pratiques internationales et ii) de renforcer la capacité institutionnelle de l'Autorité palestinienne et les compétences des agents dans ce secteur. Ce projet, d'une durée de 18 mois et d'un montant estimatif de 250 000 dollars, serait mis en œuvre en étroite coopération avec le Ministère des finances de l'Autorité palestinienne. Aucun fonds n'a été reçu jusqu'à présent.

57. *Modernisation et automatisation des procédures douanières.* La capacité de l'Autorité palestinienne d'exploiter pleinement les possibilités offertes par le système SYDONIA++ dépend des fonds dont on disposera pour mettre en œuvre la troisième et dernière phase du projet, qui comprend l'installation du système en 2005-2006. Ce projet, d'un montant estimatif de 1 600 000 dollars, s'étendrait sur 24 mois. Des consultations avec l'Autorité palestinienne et un éventuel donateur concernant la mise en œuvre de la phase III ont été engagées en 2004.

### **4. Entreprises, investissement et politique de la concurrence**

58. *Soutien au développement des petites et moyennes entreprises (PME) (Empretec).* Comme indiqué dans la section B, la mise en œuvre de cette initiative autrefois prometteuse de soutien de la CNUCED aux entreprises palestiniennes demeure incertaine compte tenu de la suspension des activités en 2004 et de l'absence d'annonce de contributions des donateurs pour 2004-2005. Un montant minimum de 500 000 dollars est nécessaire pour pouvoir mener à bien ce programme en Cisjordanie, l'étendre à la bande de Gaza et s'assurer que les Palestiniens se l'approprient d'ici à 2006. À la lumière de l'analyse faite dans le chapitre 1, s'il est impossible de relancer ce projet, il sera difficile de fournir l'appui nécessaire pour encourager les synergies entre secours et développement. Les donateurs doivent de toute urgence prêter attention à ce projet.

59. *Appui institutionnel et renforcement des capacités aux fins du programme de rétention des investissements (phase II).* Des fonds sont demandés pour mettre en œuvre la phase II du projet, qui consistera à élaborer des programmes de promotion et de rétention des investissements au niveau sectoriel, en coopération avec l'Agence palestinienne de promotion des investissements, sur une période de 18 mois et pour un montant estimatif de 200 000 dollars.

#### **D. Mobilisation de ressources, coordination et harmonisation**

60. Pour la conception et la mise en œuvre de son programme de travail, le secrétariat a entretenu des relations étroites avec différentes organisations internationales compétentes, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies dans les territoires occupés (UNSCO) et le Bureau international du Travail (BIT), ainsi qu'avec des centres de recherche et institutions de la société civile. Le secrétariat s'est également attaché à appeler l'attention des donateurs bilatéraux, multilatéraux et régionaux sur ses besoins en ressources. Pour ses activités d'assistance technique au peuple palestinien en 2003-2004, la CNUCED a bénéficié d'un soutien extrabudgétaire continu des Pays-Bas ainsi que de nouvelles contributions de la Norvège, de l'Union européenne et du Centre de recherche pour le développement international (Canada). Parallèlement, sur le terrain, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué à faire bénéficier la CNUCED de son indispensable soutien logistique.

61. Dans le cadre de ses efforts pour établir des partenariats stratégiques avec d'autres institutions internationales, la CNUCED a collaboré activement avec la CESAO et d'autres organisations à l'organisation du forum de la CESAO sur le relèvement et le développement de la Palestine, dont le but était de mobiliser les gouvernements et la société civile arabes pour les associer aux programmes de reconstruction et de développement de la Palestine et aux efforts de création d'un État palestinien. La CNUCED a également contribué aux préparatifs de fond de la Conférence de l'UNRWA sur l'assistance aux réfugiés palestiniens, organisée en juin 2004, et a commencé à collaborer avec le PNUD et l'Autorité palestinienne à l'examen des progrès réalisés par la Palestine pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire (objectif 8).

#### **E. Conclusions: Suffisamment de ressources pour intensifier l'assistance**

62. En juillet 2004, seulement 4 des 15 propositions de coopération technique de la CNUCED s'étaient vu allouer des fonds extrabudgétaires et des discussions avaient été engagées avec des donateurs potentiels pour trois autres propositions. Un projet avait été suspendu par manque de ressources, tandis qu'aucun fonds n'avait été trouvé pour sept autres projets. Sur le montant total des ressources nécessaires (pour entreprendre 15 projets jusqu'en 2006), à savoir 5 740 000 dollars (notamment pour financer pendant deux ans un poste d'administrateur à Genève), un montant de 1 270 000 dollars était disponible et on envisageait d'allouer 2 370 000 dollars à trois nouveaux projets. Il manque donc 2 100 000 dollars pour des activités urgentes d'assistance technique, soit plus d'un tiers du total des ressources nécessaires pour 2004-2006.

63. Comme on l'a noté, l'impact de l'occupation, l'incertitude qui en résulte et la crise humanitaire ont des répercussions directes sur l'exécution du programme. De toute évidence, pour être encore plus efficace, la CNUCED devrait compter sur des ressources extrabudgétaires



plus prévisibles pour pouvoir améliorer encore le mode de fonctionnement sélectif et flexible qu'elle a adopté ces quatre dernières années afin de faire face à la détérioration de la situation sur le terrain et de poursuivre les progrès. Elle aurait également besoin de ces ressources pour poursuivre son programme d'assistance technique de manière à promouvoir des synergies dynamiques entre secours, relèvement et besoins stratégiques de développement, et exploiter les perspectives de développement et les différentes options économiques dans le contexte du conflit et après celui-ci.

64. Il ressort du présent rapport que si des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mobilisation des ressources et l'exécution des projets depuis 2003, la CNUCED a également souffert du manque de ressources. Il est difficile de savoir si la CNUCED pourra intensifier son assistance technique au peuple palestinien pour répondre à ses besoins, comme le recommande le Plan d'action de Bangkok. En d'autres termes, si des ressources suffisantes ne lui sont pas fournies, comme demandé dans le Consensus de São Paulo, la CNUCED aura de grandes difficultés à mettre en œuvre ses activités d'assistance. En outre, le secrétariat ne pourra répondre pleinement aux attentes de ses partenaires palestiniens, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. La CNUCED fournit une assistance au peuple palestinien depuis plus de 20 ans. Afin qu'il puisse tirer parti de la richesse de ses contributions techniques et analytiques et des vastes partenariats qu'il a établis avec les organismes palestiniens de contrepartie, les donateurs et d'autres organismes, le secrétariat doit désormais bénéficier d'un soutien extrabudgétaire plus prévisible et plus large pour s'acquitter de sa mission en la matière.

Notes

<sup>1</sup> Conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, le terme «Palestine» renvoie dans le présent rapport à l'Organisation de libération de la Palestine, qui a créé l'Autorité palestinienne au lendemain des accords de 1993-1994 conclus avec Israël. Les références à l'«État de Palestine» sont conformes à la vision exprimée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et dans la «Feuille de route» mentionnée plus bas.

<sup>2</sup> À l'exclusion de Jérusalem-Est occupée.

<sup>3</sup> Pour de plus amples renseignements sur la politique israélienne de bouclage du territoire palestinien occupé, voir les rapports du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés (UNSCO) et de la Société du Croissant-Rouge palestinienne figurant dans le recueil du Comité local de coordination de l'aide (Local Aid Coordination Committee (LACC) 2004 Monitoring Reports Compendium, 1<sup>er</sup> février-15 mars). Voir aussi le Bureau central palestinien de statistique (Palestinian Central Bureau of Statistics – PCBS, [www.pcbs.org](http://www.pcbs.org)) 2003-2004 «Survey on the perception of Palestinian population towards the socioeconomic conditions», août et décembre 2003 et mars 2004; et Banque mondiale (mai 2003), «Twenty-seven months – Intifada, closures and Palestinian economic crisis: An assessment».

<sup>4</sup> Source: Bureau central palestinien de statistique (avril 2004), «Impact of the Israeli measures on the economic conditions of Palestinian households – 7<sup>th</sup> round: October-December, 2003», [http://www.pcbs.org/english/press\\_r/econ\\_r7/econ\\_e.pdf](http://www.pcbs.org/english/press_r/econ_r7/econ_e.pdf).

<sup>5</sup> En supposant que le RNB nominal a progressé de 3,5 % par an par rapport à la période 2000-2003, la perte économique subie en dollars réels de 1997 s'élève à 5,7 milliards de dollars dans l'hypothèse d'une croissance réelle de 2 %.

<sup>6</sup> UNRWA/UNOCHA (juin 2004): Rafah Humanitarian Needs Assessment.

<sup>7</sup> Voir Banque mondiale (mai 2003), «Twenty-seven months – Intifada...»

<sup>8</sup> Sans tenir compte de la valeur des terrains expropriés pour construire le mur de séparation israélien. L'écart entre le chiffre de 2,2 milliards de dollars et celui de 1,7 milliard de dollars s'explique par au moins 200 millions de dollars de dommages matériels supplémentaires causés pendant la période de 18 mois commencée en décembre 2002, auxquels s'ajoute 285 millions de dollars correspondant à une dépréciation supplémentaire de 3 % due à une mauvaise exploitation ou à une surexploitation et à un moindre entretien.

<sup>9</sup> La Banque mondiale (mai 2003, p. 19) estime à 11,207 milliards de dollars, soit deux fois le PIB, le stock de capital en Cisjordanie et à Gaza pour 1998.

<sup>10</sup> Ce taux comprenant des éléments de capital comme les biens fonciers, l'érosion de l'outil économique productif pourrait être nettement supérieure à un cinquième.

<sup>11</sup> Voir aussi Banque mondiale (juin 2004), «Disengagement, the Palestinian economy and the settlements».

<sup>12</sup> FMI (septembre 2003), «West Bank and Gaza: Economic performance and reform under conflict conditions».

<sup>13</sup> L'Autorité palestinienne n'a pas de monnaie nationale et n'est donc pas en mesure de mener une politique de taux de change. Le dollar des États-Unis, le nouveau shekel israélien et le dinar jordanien sont les trois monnaies utilisées en Cisjordanie et à Gaza.

<sup>14</sup> Bureau central palestinien de statistique, *Labour force survey annual Report 2003* ([www.pcbs.org/inside/selcts.htm](http://www.pcbs.org/inside/selcts.htm)) et *Labour force survey results: January-March 2004 round* ([www.pcbs.org/english/press\\_r/lbrQ104\\_e.pdf](http://www.pcbs.org/english/press_r/lbrQ104_e.pdf)).

<sup>15</sup> Selon le Bureau central palestinien de statistique, la surface totale des terres cultivées en Cisjordanie et à Gaza au cours des cinq dernières années s'établit à environ 1,8 million de dounams (1 800 km<sup>2</sup>).

<sup>16</sup> Pour de plus amples renseignements sur le mur de séparation et ses incidences, voir UN OCHA (mars 2004), «The impact of Israel's separation barrier on affected West Bank communities – An update to the Humanitarian and Emergency Policy Group (HEPG): Construction of the barrier, access and its humanitarian impact», Banque mondiale (avril 2003), «The impact of Israel's separation barrier on affected West Bank communities: Report of the mission to HEPG and the Local Aid Coordination Committee (LACC)», et le rapport de suivi sur le même thème adressé au HEPC et au LACC: update number 2, 30 septembre 2003.

<sup>17</sup> Voir Banque mondiale (juin 2004), «Disengagement...».

<sup>18</sup> Ces chiffres ne comprennent pas les fonds reçus par l'UNRWA ou l'aide directe que des donateurs apportent à des ONG.

<sup>19</sup> Pour des calculs plus précis de l'aide des donateurs pendant la période 1999-2003, voir CNUCED (2003) «International Support to the Palestinian People 1999-2000/2001-2003...», Conseil du commerce et du développement, cinquantième session, Genève, D/B/50/CPR.2, 6 octobre 2003.

<sup>20</sup> Cet argument est analysé dans Brück T., Valpy F. et Arturo G. (juillet 2000), «Enhancing the Private Sector Contribution to Post-War Recovery in Poor Countries», Working Paper 45(1), Queen Elizabeth House, University of Oxford International Development Centre. Voir aussi Smilie I. (1998), «Relief and Development: The Struggle for Synergy», Occasional Paper Number 33, Thomas J. Watson Jr., Institute for International Studies, États-Unis d'Amérique.

<sup>21</sup> UNCTAD/GDS/APP/2003/1, 22 mars 2004.

<sup>22</sup> Voir Banque mondiale (juin 2004), «Disengagement...»

-----